

Collège Lycée Nom de l'établissement : _____

Nom du chef d'établissement (pour signature de la convention) : _____

Adresse : _____ Ville : _____

MAIL de l'établissement OBLIGATOIRE : _____ @ _____

Tel : _____

Important : L'association intervient quatre fois dans l'année pour 2 classes par établissement sur un jour unique, choisi par l'établissement. Chaque séance dure 2 heures. Afin de permettre à l'intervenant d'exercer dans les meilleures conditions, le temps de pause entre les deux ateliers doit être le plus court possible ou séparé par la pause méridienne (Ex : 8h30-10h30 / 10h30-12h30 ou 10h30-12h30 / 14h-16h). Le ou les professeurs référents devront être présents pendant les deux heures d'atelier, conformément à la convention qui sera signée entre l'association et l'établissement.

Classe n° 1 (classe du matin) : Niveau et nom de la classe : _____ Nb d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____

Mail de l'enseignant : _____ @ _____

Numéro de portable : _____

Matin (Horaires) : _____ Matière enseignée : _____

Classe n° 2 (classe de l'a-midi) : Niveau et nom de la classe : _____ Nb d'élèves : _____

Nom du professeur référent : _____

Mail de l'enseignant : _____ @ _____

Numéro de portable : _____

Après-midi (Horaires) : _____ Matière enseignée : _____

Merci d'entourer le **jour ou les jours de disponibilité** :

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Merci d'indiquer toutes les périodes d'indisponibilités (stages, examens, voyages scolaires...) :

Deux cycles d'ateliers seront organisés, merci d'indiquer la période souhaitée :

d'octobre/novembre 2021 à janvier/février 2022 (en moyenne toutes les 3 semaines hors vacances scolaires)

de février/mars 2022 à mai/juin 2022 (fréquence prévue toutes les 3 semaines hors vacances scolaires)

Merci d'indiquer la liste des thèmes retenus par les enseignants pour les 3 dernières interventions

1. Atelier introductif au droit pénal

2. _____

3. _____

4. _____

Les classes bénéficiant des ateliers, seront accueillies au Tribunal Judiciaire en audience correctionnelle. Merci cependant de nous renvoyer également la fiche d'inscription prévue à cet effet.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (essonne@justiceetville.fr).